



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 2 octobre 2015
(OR. en)**

**11973/15
ADD 1**

PV/CONS 44

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Objet: **3407^e** session du Conseil de l'Union européenne
(AFFAIRES GÉNÉRALES), tenue à Bruxelles le 14 septembre 2015

POINTS EN DÉLIBÉRATION PUBLIQUE¹

Page

POINTS "A" (doc. 11849/15 PTS A 61)

DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES

- Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la santé animale (première lecture) (AL) 3

POINTS "B" (doc. 11848/1/15 REV 1 OJ CONS 44)

ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES - DÉBATS PUBLICS

- 3. Présentation du programme de travail de la présidence luxembourgeoise..... 3

*

* *

¹ Délibérations sur les actes législatifs de l'Union (article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne), autres délibérations ouvertes au public et débats publics (article 8 du règlement intérieur du Conseil).

DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

- **Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la santé animale [première lecture] (AL)**

= Accord politique

11557/15 AGRI 443 VETER 64 AGRILEG 160 ANIMAUX 38 SAN 257

CODEC 1129

+ ADD1

approuvé par le Coreper, 1^{re} partie, du 11.09.2015

Le Conseil a confirmé l'accord politique intervenu sur le projet de règlement et a pris acte des déclarations à inscrire au procès-verbal de la session du Conseil qui adoptera la position du Conseil en première lecture.

ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES

(Débat public conformément à l'article 8, paragraphe 4, du règlement intérieur du Conseil)

3. Présentation du programme de travail de la présidence luxembourgeoise

= Échange de vues

La présidence luxembourgeoise a présenté son programme de travail pour la durée de son mandat (de juillet à décembre 2015) et elle a rendu compte au Conseil de l'état d'avancement de plusieurs dossiers.